



Ordonnance de télécom CRTC 2009-608

Ottawa, le 1^{er} octobre 2009

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	282	le 24 août 2009
Bell Canada	7217	le 24 août 2009
Société TELUS Communications	520 520A (TCQ)	le 18 août 2009 le 28 août 2009
Société TELUS Communications	370 370A	le 17 août 2009 le 27 août 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>